

VACANCES – ETE 2023

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances – CHEVILLY -

Date limite d'inscription le 09 Juin 2023

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète: Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :
 (à renseigner OBLIGATOIREMENT) (Le QF de référence est celui de Janvier 2023 - Justificatif à fournir obligatoirement)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2022 / 2023 une fiche de renseignements sanitaires ? Oui non
 (Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible sur le centre ou au bureau de Cigales et Grillons....)

Dates JUILLET	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 10	<input type="checkbox"/>		
Mardi 11	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 12	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 13	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 14	FERIE		
Lundi 17	<input type="checkbox"/>		
Mardi 18	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 19	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 20	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 21	<input type="checkbox"/>		
Lundi 24	<input type="checkbox"/>		
Mardi 25	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 26	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 27	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 28	<input type="checkbox"/>		
Lundi 31	<input type="checkbox"/>		

Ouverture sous réserve de 10 inscrits minimum à la date limite d'inscription

Dates AOÛT	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Mardi 01	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 02	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 03	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 04	<input type="checkbox"/>		
Semaine du 7 au 11	Pas d'ouverture		
Semaine du 14 au 18	Pas d'ouverture		
Lundi 21	<input type="checkbox"/>		
Mardi 22	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 23	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 24	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 25	<input type="checkbox"/>		
Lundi 28	<input type="checkbox"/>		
Mardi 29	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 30	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 31	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 01/09	<input type="checkbox"/>		

QF (Fournir le justificatif)	Taux d'effort	Tarif Obtenu	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre
.....	X 1,5 %	Mini : 3,915 € Maxi : 18,00 €			

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement
- Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacté au 02.38.42.15.15

A Le Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Chevilly.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

Lieux :

Accueil de Loisirs
 8 rue du Stade
 45520 CHEVILLY
 Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

NB : horaire journée avec repas

Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs ou sur l'accueil péri scolaire. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

- La date limite d'inscription est fixée au 09 Juin 2023. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant

- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF et un taux d'effort)

TARIF 2022-2023	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Vacances journée	1,5 %	3,915 €	18,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		
Tarif Unique habitant Hors Commune	30,10 € par jour		

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2023), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).

- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret